



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-47

FINANCES

2 – Adoption de la décision modificative n° 1 concernant le budget principal GÉMAPI

Date de la convocation : le 14 juin 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Geneviève RAISIN

Présents : 42

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (commune de Baillet-en-France), Gilles BELLOIN (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Cédric MORVAN et Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Dominique KUDLA et Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MACQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), à Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel),
Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul).

Présents sans droit de vote : 1

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz).

FINANCES

2- Adoption de la décision modificative n° 1 concernant le budget principal GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative GÉMAPI intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu la délibération du 23 mars 2016 portant approbation du budget GÉMAPI 2016,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal GÉMAPI, équilibrée comme suit :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère générales	6358	Impôts et taxes, autres droits		0 €	+5 000 €		Impôts sur acquisition de terrain
67	Charges exceptionnelles	6718	Autres dépenses exceptionnelles		700 000 €	+150 000 €		Régularisation conventions d'entretien
042	Opérations d'ordre entre section	68111	Amortissement des immobilisations		171 026 €	+31 200 €		Régularisation de l'inventaire
023	Virement à la section d'investissement				10 164 000 €	-186 200 €		Equilibre de la section fonctionnement
Total section de fonctionnement						0 €	0 €	
Total général DM n°1						0 €	0 €	

FINANCES

2- Adoption de la décision modificative n° 1 concernant le budget principal GÉMAPI

2 - Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette décision modificative.

Investissement								
Chap.	Libellé du chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
021	Virement de la section de fonctionnement				10 164 000 €		-186 200 €	Même montant qu'en section de fonctionnement
040	Opérations d'ordre entre section	28031	Amortissement des immobilisations		85 501 €		+31 200 €	Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1311	Subventions de l'état			+210 293 €		Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1321	Subventions de l'état				+210 293 €	Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1312	Subventions de la région			+150 068 €		Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1322	Subventions de la région				+150 068 €	Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1313	Subventions du département			+106 301 €		Régularisation de l'inventaire
041	Opérations patrimoniales	1323	Subventions du département				+106 301 €	Régularisation de l'inventaire
2315	immobilisations en cours	2315	Installations matériel et outillage techniques			+130 000 €		Affaire Roland trop perçu à rendre
2315	immobilisations en cours	2315	Installations matériel et outillage techniques			+360 000 €		Affaire Roland régularisation d'écriture
454202	Travaux d'office	454202	Travaux d'office				+360 000 €	Affaire Roland régularisation d'écriture
454103	Travaux d'office	454103	Travaux d'office	MOM 12 Montsoul		+36 000 €		Remboursement des particuliers
454103	Travaux d'office	454103	Travaux d'office	MOM 12 Montsoul			+36 000 €	Paiement par la SADE
458116	Opérations sous mandat	458116	Opérations sous mandat	MOM 12 Montsoul		+6 000 €		Régularisation d'écriture
458216	Opérations sous mandat	458216	Opérations sous mandat	MOM 12 Montsoul			+6 000 €	Régularisation d'écriture
23	immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles		6 453 853,81€	-285 000 €		Equilibre de la section d'investissement
Total section d'investissement						+713 662 €	+713 662 €	
Total général DM n° 1						+713 662 €	+713 662 €	

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2016

Guy MESSEAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 27 juin 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160627-2016-47-BF Date de télétransmission : 27/06/2016 Date de réception préfecture : 27/06/2016
--